
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 7 octobre 2024

ville de vi||leurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 00 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT –
M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD –
Mme Christine GOYARD-GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET –
Mme Christina MARTINEAU – Mme Sonia TRON – M. Mohamed-Ali MOHAMED
AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN –
M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLÜCK –
Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – M. Antoine COLLIAT –
Mme Aurore GORRIQUER – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Jacques GERNET
Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BÉTEND –
Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD –
Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI –
M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG –
M. Jacques VINCE – M. Frédéric VERMEULIN – M. Sébastien CHATAING –
M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Antoine PELCÉ –
M. Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS – M. Mahrez BENHADJ –
Mme Lucie MASTROLORITO – M. Marc GIOUSE – M. Laurent LEGENDRE –
Mme Marwa ABDELLI.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Stéphanie CHABROUX (Pouvoir à Agnès THOUVENOT)

M. Yann CROMBECQUE (Pouvoir à Mme Christina MARTINEAU)

Mme Melouka HADJ MIMOUNE (Pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Prosper KABALO

M. Loïc CHABRIER

Mme Virginie DEMARS

Mme Sabrina BENHAÏM

Mme Émilie PROST

M. Stéphane COLSON

Mme Anaïs D'HOSTINGUE

Sont absents :

Mme Zemorda KHELIFI

M. LE MAIRE.- Bonsoir à chacune et à chacun d'entre vous, aux membres du Conseil Municipal, au public, et aux personnes qui suivent ce Conseil Municipal à travers sa retransmission.

Je voudrais saluer tout particulièrement, et signaler leur présence parce que ce n'est pas si habituel que l'on ait autant de monde dans les rangs des spectateurs au Conseil Municipal, d'abord, la présence des étudiants du CIEDEL, qui est le Centre international d'études pour le développement local, associé avec l'Université catholique, qui sont venus, dans le cadre de leur formation, assister à un Conseil Municipal. J'espère que l'on sera à la hauteur de vos attentes.

Puis, également, des élèves de la classe d'Agnès LAURIN de l'école Jean Moulin, qui sont venus dans le cadre d'un parcours citoyen qui a été proposé par Mahrez BENHADJ dans le cadre de sa délégation citoyenneté et valeur républicaine. Ce parcours compte notamment la présence à un Conseil Municipal, de participer à une cérémonie, en l'occurrence celle prochaine du 11 novembre, puis de visiter l'Assemblée nationale, ce qui doit être prévu courant juin – me semble-t-il.

Bienvenus à vous dans l'enceinte de ce Conseil Municipal.

Il y a un an, le 7 octobre, des membres du Hamas assassinaient 1 200 Israéliens dans une vaste opération terroriste préparée de longue date. Le bilan de ces attentats atroces s'établit à 1 200 morts, dont 37 enfants, et 7 500 blessés.

À ce jour, 97 personnes restent toujours otages du Hamas, dont 33 sont déclarées mortes par l'armée israélienne. Leurs familles ne vivent plus, leur vie est aux mains du Hamas.

La société israélienne a vécu ce jour-là et ceux qui suivirent comme un traumatisme historique de ces événements sanglants qui jalonnent la vie imaginaire d'un pays, d'un peuple.

Une commémoration est organisée en ce moment, place Bellecour, à laquelle Yann CROMBECQUE nous représente pour les élus de la majorité, et à laquelle tous les élus de l'opposition ont tenu à participer.

Agnès Thouvenot représentait notre équipe municipale hier soir lors d'un moment de recueillement, avec Frédéric VERMEULIN également, organisé par la synagogue Keren Or.

Un an jour pour jour après les faits, au nom des membres du Conseil Municipal présents ce soir, je souhaitais solennellement honorer la mémoire et rendre hommage à toutes ces victimes innocentes des massacres du 7 octobre 2023.

La riposte de l'armée israélienne dans les jours qui ont suivi ces attentats a été d'une violence et d'une ampleur inédite. En l'espace d'une année, 41 534 Palestiniens ont été tués, et 96 092 ont été blessés dans l'enclave de Gaza, d'après les chiffres de l'Unicef.

Les objectifs de guerre initialement mobilisés par le gouvernement de Benjamin NETANYAHOU n'ont pas été atteints. La guerre s'est étendue au Liban et menace d'embraser toute la région. Ce bilan est dramatique pour toutes les parties. La violence aveugle répond à la barbarie, et si rien n'est fait pour l'arrêter, toute la région pourrait sombrer dans un cycle, dont les principales victimes seront des innocents.

Depuis le 7 octobre dernier, les populations tuées aveuglément ou forcées à l'exil paient un tribut intolérable à cette guerre. Dès le 9 octobre 2023, j'ai condamné avec force les opérations terroristes menées contre la population israélienne tout en disant qu'au regard de ces atteintes manifestent à l'État de droit, la politique du gouvernement israélien doit pouvoir être dénoncée par tous les démocrates, tous les défenseurs des droits humains.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, la Ville de Villeurbanne n'a pas l'ambition de se substituer à la diplomatie française en la matière. La France parle d'une seule voix. Je ne m'aventurerai pas ce soir à commenter la politique étrangère de la France de ces dernières années et de ces derniers mois.

À Villeurbanne, le conflit israélo-palestinien raisonne de manière toute particulière. En tant que Maire, j'estime que notre devoir est d'être attentifs à ce que – pour reprendre une formule du grand recteur de la mosquée de Lyon dont on fêtait les 30 ans il y a une semaine – les conflits et les haines de là-bas ne viennent pas briser les cœurs ici.

Le rôle de l'équipe municipale de Villeurbanne, ville diverse, terre d'accueil pour des générations de populations immigrées, est en effet de préserver les équilibres, de cultiver l'esprit de concorde, de fraternité, et la paix entre tous les habitants qui se reconnaissent ou non dans une communauté.

Depuis le début de mon mandat, et plus encore depuis 7 octobre dernier, c'est là mon souci principal et fondamental. Lorsque le restaurant kasher a été vandalisé le 2 septembre dernier, visé parce que ses propriétaires sont juifs, nous avons immédiatement dénoncé ces actes intolérables et pris toutes les mesures pour les accompagner.

Soyez assurés de notre vigilance et de notre engagement constant pour que ce conflit ne soit pas instrumentalisé et importé sur notre territoire. Soyez sûr de notre détermination à faire en sorte qu'à Villeurbanne, chacune et chacun continue à se sentir en sécurité, quelles que soient sa couleur de peau, sa religion, son origine. Soyez convaincus qu'ici, et peut-être plus qu'ailleurs, nous avons chevillé au cœur et au corps que l'antisémitisme n'est pas une option, mais un crime et un délit. Soyez certains que jamais nous ne nous laisserons dicter notre conduite par des intérêts particuliers et que seul l'intérêt général est notre boussole, et la paix notre espoir commun et notre combat.

Les enfants, vous n'avez pas de chance parce l'on a normalement un morceau d'orgue, mais il se trouve que Frédéric LAMENTIA est absent aujourd'hui, donc on ne peut pas commencer notre Conseil Municipal par un morceau d'orgue. Exceptionnellement, Mahrez et Madame LAURIN, il faudra les faire revenir pour qu'ils puissent vérifier la dextérité de notre organiste principal.

L'orgue est l'instrument qui est juste là. C'est le dernier orgue républicain qui est en état de fonctionnement. Je dis aussi cela pour les étudiants du CIEDEL parce que je ne suis pas certain que vous le sachiez. C'est l'un des derniers orgues républicains en fonctionnement dans une salle de Conseil Municipal en France.

Nous allons passer à la désignation du secrétaire de séance et je vais demander à M. GARABEDIAN de procéder à l'appel, s'il vous plaît.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2024

M. LE MAIRE.- Nous allons donc pouvoir commencer à instruire l'ensemble des rapports qui sont présentés à ce Conseil Municipal, et on va commencer par procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du lundi 1^{er} juillet 2024. Est-ce qu'il y a des questions ou des modifications à apporter ? *(Non.)*

Du coup, je sou mets l'adoption de ce procès-verbal au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé, je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

**1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**2. PLAN LOCAL POUR L'ÉGALITÉ, CONTRE LA HAINE ET LES
DISCRIMINATIONS ANTI-LGBTI+ 2024-2026 – Mme Agathe FORT**

M. LE MAIRE.- Pour le premier rapport, le rapport 240, il y aura une demande d'intervention groupée pour la majorité.

Mme FORT.- Chers collègues, je voulais vous rappeler que ce plan local pour l'égalité contre la haine et les discriminations anti LGBTI+phobes vient à l'origine d'une augmentation des violences LGBTIphobes sur le territoire de la Métropole. C'est pourquoi la Préfecture, ainsi que l'ensemble des structures qui façonnent notre société se sont réunies pour faire un plan d'action afin de lutter contre ces violences.

C'est la lutte de façon directe en accompagnant les victimes, en les aidant à porter plainte, et en favorisant un système de justice qui soit juste et qui rende justice aux victimes, mais cela traite aussi les causes, tout ce qui est discrimination et stigmatisation.

Ces façons de lutter contre les violences s'attellent à toucher tous les domaines de la vie des personnes concernées. On voit l'intérêt de ce plan qui est arrivé à son terme. Donc là, je vous demande de valider cette délibération afin que M. le Maire puisse signer ce plan local.

Je vais quand même émettre quelques petites critiques sur ce plan dans ce contexte national qui est extrêmement inquiétant. Je ne vous parlerai pas de la montée de l'extrême droite – je crois que tout le monde ici est au courant – qui peut être extrêmement dangereuse pour les personnels LGBTQIA+. Puis un gouvernement dont la moitié de ses représentants était présents à La Manif Pour Tous. On voit donc bien leurs orientations politiques quant aux droits des personnes LGBTQIA+.

Ce plan a toujours l'intérêt d'avoir l'ambition de travailler sur les causes et les inégalités, les violences concrètes, mais il y a peu d'indicateurs de suivi, les objectifs ne sont pas chiffrés, ne sont pas très clairs, et il y a très peu de moyens, comme souvent sur ces sujets.

Pour autant, même si ce plan est améliorable et que j'aurais souhaité qu'il soit plus ambitieux, dans une action plus concrète pour les personnes concernées, je pense nécessaire que la Ville puisse, aux côtés des personnes concernées et des associations,

continuer à lutter contre ces violences pour maintenir la protection des corps et des droits des personnes LGBTQIA+.

Je vous demande donc de voter de façon positive cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour l'ensemble des groupes de la majorité, et c'est Mme Christina MARTINEAU qui porte cette intervention.

Vous voulez présenter le deuxième rapport avant l'intervention parce qu'elle porte sur les deux rapports ? Ce n'est pas le même thème, mais l'intervention est groupée sur ces deux rapports, donc je propose de ne pas mettre au vote tout de suite le 240, puis je ferai voter séparément le 240 et le 239.

3. PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ ET LA NON-DISCRIMINATION PROFESSIONNELLE 2024-2026 – M. Olivier GLÜCK

M. LE MAIRE.- C'est Olivier GLÜCK qui présente le rapport.

M. GLÜCK.- C'est le plan d'action pour l'égalité et la non-discrimination professionnelle 2024-2026. Vous l'avez d'ailleurs sur table. Il fait suite à une obligation réglementaire depuis 2019 et la loi de transformation de la fonction publique territoriale.

Il y avait une première édition pour les années 2021-2023. Pas mal d'actions ont été réalisées dans le précédent plan, en particulier la mise en place d'une commission interne parce que l'on est sur des actions au niveau du personnel municipal. C'est donc une commission d'enquête qui a été mise en place sur les discriminations et les comportements LGBTQI+phobes, mais également des actions au niveau des ratios d'avancement et du régime indemnitaire des agents, en particulier dans les filières fortement féminines. On essaie donc en particulier de corriger les inégalités salariales, mais pas que.

Pour la première fois, on a aussi la réalisation d'un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes, et on a élargi les critères à l'origine et au handicap, ce qui est une première en France.

On est donc assez satisfait de ces enquêtes qui nous montrent que l'égalité salariale est encore un vrai sujet entre les hommes et femmes, et qu'il y a une forte sous-représentation des personnes d'origine non européenne et des personnes en situation de handicap dans les catégories hiérarchiques les plus valorisées.

Notre méthode pour ce plan d'action est de poursuivre un petit peu le plan précédent, d'approfondir la prise de conscience et les analyses que l'on a pu commencer à faire, et surtout d'avoir des transformations concrètes avec une démarche collaborative qui implique un grand nombre d'agents municipaux.

Les leviers sont bien sûr la formation des personnels, mais c'est aussi accompagner les prises de conscience individuelles et collectives, corriger les inégalités, et améliorer les processus de recrutement, prévenir les risques professionnels et garantir des conditions de travail adaptées à toutes et tous, et enfin prévenir et traiter les discriminations, les violences sexuelles et sexistes.

À ce sujet, nous venons de remporter un appel à projets de la CNRACL qui porte justement sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, qui va nous aider à avancer sur ce sujet-là. Il sera financé à hauteur de 400 000 €.

Pour conclure, les inégalités et les discriminations sont systémiques, ce qui les rend difficiles à repérer et à combattre, mais c'est conscients de cela et aussi déterminés à agir que nous avancerons sur le chemin de l'égalité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je donne donc la parole à Christina Martineau pour une intervention commune à ces deux plans.

Mme MARTINEAU.- Merci, Monsieur le Maire. Messieurs, Mesdames, chers collègues, chers enfants également, la lutte contre toutes les formes de discrimination est un engagement historique de la Ville de Villeurbanne et elle est restée l'une des missions cardinales de l'équipe municipale sous ce mandat.

C'est l'occasion de saluer le travail de nos deux collègues qui viennent de prendre la parole, Agathe FORT et Olivier GLÜCK, puisque ce combat commence au sein même de notre collectivité où nous renouvelons cette année notre plan d'action pour l'égalité et la non-discrimination en milieu professionnel.

Celui-ci vise à mieux connaître les éventuels comportements, conscients ou inconscients, qui débouchent sur des situations de discrimination de toute nature. En cela, nous participons à créer un cadre de travail plus inclusif et respectueux, quels que soient l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, en tenant compte de leurs articulations entre eux et des inégalités socio-économiques.

La lutte contre la LGBTphobie est consubstantielle à cet engagement qui se prolonge dans des actions à destination du grand public, des personnels de la Ville, et évidemment des victimes.

Bien que précurseurs sur ces questions, nous ne pouvons pas rester indifférents à la recrudescence des actes violents dont a parlé Mme l'Adjointe, visant les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transsexuelles, queers, intersexes et autres, précisément en raison de leur orientation ou de leur identité de genre.

Malgré les réserves apportées par Mme Agathe FORT, il était important de contribuer à ce plan local pour l'égalité contre la haine et les discriminations anti-LGBTQIA+. Nous faisons partie de la première salve de signataires et nous espérons être rejoints par des collectivités désireuses de formaliser leur engagement sur ces questions.

Il faut ici saluer cette démarche partenariale qui mobilise des services de l'État dans le Rhône, la Métropole, les villes de Lyon et Villeurbanne, et d'importants acteurs associatifs du territoire. Chacune et chacun a pu apporter son expertise et ses bonnes pratiques pour proposer un plan local cohérent.

Les inquiétudes sont réelles, comme l'a rappelé Mme Agathe FORT, sur les engagements passés de certains membres du gouvernement, et nous devons rester vigilants à ce que le nouveau gouvernement ne se désengage pas du plan ainsi initié. Rappelons à toutes fins utiles que ce plan local a bien vocation à compléter le droit commun et non à s'y substituer.

La prévention et la répression des comportements LGBTQIA+phobes réclament des moyens à la hauteur de cette ambition. Il n'est pas seulement question de porter des valeurs ou des discours, mais bien de mener des actions concrètes, listées et mesurables, qui permettront d'apporter des réponses spécifiques à la haine anti-LGBTQIA+ et de prévenir les risques auxquels ces personnes sont confrontées. Par exemple, il s'agit pour nous de former nos policiers municipaux ou notre personnel périscolaire à ces discriminations.

Au-delà de garantir à chacune et à chacun la liberté d'être et d'aimer, il s'agit aussi de valoriser la richesse d'un mouvement culturel à part entière, forgé à partir des luttes menées par les communautés LGBTQIA+ pour reconnaître la pluralité d'identités et faire appliquer l'égalité des droits humains.

Outrancière dans ses propos, l'extrême droite la plus rance souffle un vent de réactions sur les braises d'une haine tenace contre les personnes LGBTQIA+. Encore aujourd'hui, cette haine blesse ; parfois, elle tue. Il faut la nommer et la combattre pied à pied.

Nous ne transigerons pas sur les questions de discrimination et saurons nous tenir aux côtés de celles et ceux qui luttent pour la reconnaissance de leur identité et de leurs droits les plus fondamentaux.

Nous voterons en faveur de ces rapports.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Permettez-moi quelques mots à l'issue de ces deux plans qui vont être présentés successivement. Agathe FORT avait raison de rappeler qu'ils n'avaient pas tout à fait la même dimension puisqu'il y en a un où l'on vient s'associer à une démarche collective, et l'autre, ce sont des démarches que nous menons nous-mêmes à l'intérieur de notre collectivité et des engagements qui nous concernent.

Je voudrais d'abord remercier Agathe FORT et Olivier GLÜCK pour la qualité du travail qui a été mené sur ces sujets-là.

Ce n'est pas simple comme premier sujet à aborder pour la classe de Mme LAURIN, mais on parle simplement de si dans notre pays, on a le droit de ne pas accéder à un emploi, à un logement, à la santé en fonction de qui on est, de notre identité profonde, et en fonction de qui on aime ou qui on a envie d'aimer. Voilà de quoi on parle dans ces deux délibérations. En fait, on dit que ce n'est pas en fonction de qui on est ou de qui on aime que l'on peut nous refuser ou pas nous refuser d'accéder à un certain nombre de services ou de possibilités d'évolution.

C'est un enjeu important pour notre collectivité que d'avoir toujours une ambition transformatrice sur cet accès au droit pour chacune et chacun, et c'est l'objet de la présentation de ces textes.

Villeurbanne a toujours été assez en avant sur ces sujets-là. Je crois que l'on a tous envie de continuer à être précurseurs et d'emmener avec nous le maximum d'acteurs.

Nous étions avec Agathe Faure et d'autres élus au Transbordeur vendredi dernier pour présenter un plan de lutte contre les violences sexuelles et contre la discrimination en milieu festif dans le cadre des concerts et festivals. Cela fait donc partie du travail que l'on mène régulièrement et sur lequel des évolutions importantes sont engagées.

Puis un mot tout particulier aux équipes de la Ville puisque ce travail a été fait avec les personnels de la Ville sur les engagements que nous prenons pour lutter contre toutes ces formes de discrimination au sein même de notre collectivité. Il est bien entendu que l'on ne peut pas signer des documents et chartes si l'on n'essaie pas d'être exemplaires dans ce que nous pratiquons au sein de cette collectivité.

Voilà ce que je souhaitais partager avec vous. Je vais mettre ces deux rapports successivement aux voix. D'abord, pour le rapport de 240, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Et le rapport 239, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

4. PROROGATION DE LA MISE EN PLACE D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 249. Il n'y a pas demande d'intervention. Mme FORT, vous ne souhaitez pas en dire un mot particulièrement ? (*Non.*) Je mets le rapport 249 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

5. PROGRAMME ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (ACTÉE+) FONDS CHÊNE SAISON 2 – M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Le rapport 248, il n'y a pas demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

6. GARANTIE D'EMPRUNT FÉDÉRATION HANDICAP INTERNATIONAL - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX, SITUÉ 23-26, RUE DU TONKIN À VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas d'intervention des groupes politiques, mais on peut juste indiquer que c'est un rapport important pour notre Ville puisqu'il va signifier que, début 2027, Handicap International transférera son Siège depuis le 8^e arrondissement jusqu'au quartier du Tonkin à Villeurbanne.

Cette association, qui est connue de toutes et tous, co-lauréate du Nobel de la paix pour son combat notamment contre les mines anti-personnelles, confirme son ancrage dans la métropole lyonnaise, mais change de lieux où elle installe ses bureaux.

Ils le font essentiellement pour accueillir d'abord leurs 350 salariés dans des conditions optimums, puis aussi par rapport à des obligations tertiaires qu'ils avaient sur leur bâtiment précédent qui rendaient beaucoup plus onéreux le fait de réhabiliter le bâtiment que d'aller dans un nouveau lieu.

On est très heureux de les accueillir à Villeurbanne sur le quartier du Tonkin.

Voilà ce que je pouvais donner comme information à travers cette garantie d'emprunt pour la Fédération Handicap International. Je vais donc mettre ce rapport 241 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7. CONCLUSION D'UN AVENANT N° 1 AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DE MAISONS INDIVIDUELLES « L'ILE DU MENS » - 44-94 ALLÉE DU MENS À VILLEURBANNE, CONCLU AVEC LA SA HLM FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI (DEVENUE LYON MÉTROPOLE HABITAT) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- C'est le rapport 271. On est dans le quartier Saint-Jean. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADÉ HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 9 LOGEMENTS SITUÉS, 77-81 RUE ÉDOUARD VAILLANT À VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Pour le rapport 242, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

9. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADÉ HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS SITUÉS, 27-35 RUE DU LUIZET À VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le rapport 252 est une garantie d'emprunt Alliade Habitat pour la rue du Luizet. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS SITUÉS 133, AVENUE ROGER SALENGRO À VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Pour le rapport 251, je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. GARANTIE D'EMPRUNT SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) - ACQUISITION D'UN LOCAL TERTIAIRE NEUF DE 827 M² SITUÉ 18, RUE ALFRED DE MUSSET, DANS LE QUARTIER DE L'AUTRE SOIE À VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 275. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PONCTUEL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LES VILLES DE SAINT-PRIEST ET DE VÉNISSIEUX POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF À LA PRESTATION DE LAVAGE DES CONTENANTS RÉUTILISABLES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE – M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 269. Les enfants, la formulation est un poème. En gros, la Ville s'est engagée à ne plus avoir de contenants en plastique pour la cantine, donc on essaie de passer aux bacs inox, et cela suppose pas mal d'évolutions de l'organisation. L'une de ces évolutions est de trouver des entreprises pour nettoyer les bacs inox, mais je suis sûr que M. BRISSARD va nous présenter cela de manière encore plus pédagogique et didactique que je ne viens de le faire.

M. BRISSARD.- Je ne sais pas si je serai plus pédagogique parce que je n'avais pas anticipé le fait que j'aurais un public jeune, en tout cas rajeuni, pour ce Conseil Municipal.

Tout d'abord, mes remerciements à Jonathan BOCQUET qui m'a laissé l'honneur de présenter ce rapport sur un sujet qui me tient à cœur qui est la suppression des contenants jetables dans la restauration municipale.

Sous ce titre prosaïque et peu propice à déchaîner les passions se cache un vrai bénéfice de santé publique pour tous nos usagers, au premier rang desquels – vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire – les 8 500 écoliers qui fréquentent nos cantines scolaires et qui verront la suppression d'un risque d'ingestion des perturbateurs endocriniens présents dans les contenants plastiques.

Il s'agit aussi d'un bénéfice environnemental avec 17 tonnes de déchets qui seront ainsi évités, mais cette description serait tronquée si je ne précisais pas que ce projet constitue également depuis 4 ans un challenge pour les services de la Ville. Un véritable challenge technique qui nous conduit à réinterroger l'ensemble de notre processus de production des 9 000 repas quotidiens. Un challenge organisationnel et logistique également pour préserver les meilleures conditions de travail possibles pour tous nos agents et agentes. Et aujourd'hui, à travers cette délibération, c'est l'occasion de faire preuve d'innovation et de créativité dans nos procédures de marchés publics.

Je tiens donc à saluer le travail conjoint de la Direction de la Restauration municipale et la Direction de la Commande publique pour avoir réussi, dans un calendrier extrêmement serré, à mettre en place ce groupement de commandes. Cette procédure nous permettra, à travers les économies d'échelle qu'elle permet, d'optimiser le coût financier et environnemental des prestations qui seront confiées à son futur lauréat.

Et comme nous l'évoquions avec Jonathan BOCQUET en préparant ce Conseil Municipal, cette mutualisation de nos achats avec d'autres collectivités mérite d'être explorée sur d'autres sujets, en déclinaison des objectifs de notre schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables.

Pour toutes ces raisons, je vous invite donc à voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention commune des groupes de la majorité portée par Morgane GUILLAS.

Mme GUILLAS.- Merci. Comme Alain BRISSARD vient de le dire, les barquettes en plastique ont leurs avantages, comme leur poids et leur facilité d'usage, mais aussi de nombreux inconvénients comme leur impact sur la santé et la quantité de déchets produits.

À Villeurbanne, nous avons engagé depuis le début de ce mandat une réflexion pour en finir avec le tout jetable. Elle a été menée en collaboration entre les parents d'élèves, le personnel de la cuisine centrale, le personnel des cantines, la Direction, les élus, et aussi les experts techniques divers. Le partage des enjeux, des difficultés, des objectifs et des différentes possibilités sont ainsi une réussite. Cela démontre une nouvelle fois que les solutions construites ensemble sont les plus pertinentes et répondent au mieux à tous les aspects du problème dans son sens global.

Cette démarche de réflexion commune a permis d'atteindre une feuille de route partagée pour mettre en place ce projet d'envergure qui va changer profondément les manières de travailler de nos agentes et agents. Nous les remercions pour leur implication et pour les solutions qu'ils ont trouvées ensemble. Je pense surtout à l'ergonomie et aux aménagements pour que le déploiement de l'inox dans la restauration municipale soit un succès, autant auprès des crèches et des seniors que très prochainement des élèves de primaire.

Ce rapport permet d'avancer une nouvelle fois sur ce projet via la mise en commun d'une solution de lavage de ces bacs inox. C'est une problématique complexe : le lavage des bacs est l'une des conditions de la réussite et de la suppression du plastique. Aujourd'hui, les solutions qui existent ne sont pas adaptées à notre fonctionnement en régie municipale avec plusieurs cantines. Nous demandons donc de l'aide extérieure, après un travail important en Commission d'appel d'offres. Le regroupement des collectivités permet de trouver un débouché à la commande publique et d'apporter une solution rapide et performante. Le but est de ne pas retarder notre calendrier de déploiement, avant de pouvoir imaginer internaliser le lavage d'ici quelques années.

En vous remerciant pour votre écoute, c'est avec plaisir que notre majorité votera ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Vu que l'on n'a pas un énorme Conseil, je me permets quelques digressions pédagogiques pour les élèves de la classe qui nous accompagne.

Quand on a un rapport, on présente le rapport. C'est ce que vient de faire Alain BRISSARD. Il a remercié Jonathan BOCQUET parce que c'est lui qui porte la délégation des finances, donc cela aurait été à lui de rapporter, mais vu que c'est Alain BRISSARD qui a suivi le dossier, ils se sont mis d'accord tous les deux. C'est donc Alain BRISSARD qui présente.

Le rapport est donc présenté par un élu ou une élue, et ensuite, les groupes politiques peuvent prendre la parole pour dire ce qu'ils en pensent. Là, on a eu la partie de la majorité qui a été portée par Morgane GUILLAS qui dit en gros : merci, c'est très bien, on est d'accord et on va suivre.

Et généralement, on a l'opposition qui peut dire : « Sur ce dossier, on est d'accord avec vous » ou « Sur ce dossier, on n'est pas d'accord avec vous. » On est désolé, ils ne sont pas là ce soir, mais sincèrement, s'ils avaient su que vous étiez là, ils se seraient peut-être un peu répartis. Peu importe, ils ne sont pas là ce soir.

L'objectif est donc d'avoir des gens qui sont d'accord et d'autres qui sont peut-être un peu moins d'accord qui s'expriment. Puis on met ensuite le rapport aux voix. C'est ce qui permet de savoir si on décide ou si on ne décide pas ce qu'il y a dans le rapport. En gros, la question est : est-ce que l'on est d'accord ou pas pour travailler avec les villes de Vénissieux et de Saint-Priest pour mutualiser le nettoyage éventuel des bacs inox que l'on mettra en place dans les écoles ?

Je mets donc ce rapport aux voix. Cela veut dire que j'interroge les élus pour savoir s'ils veulent voter pour, contre ou s'abstenir.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des fois, quand le vote est important, on demande de lever la main. Donc, est-ce qu'il y a des votes pour ?

Cela veut dire que la mutualisation des achats pour laver les bacs inox est votée à l'unanimité des membres présents de ce Conseil Municipal. Je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

**13. MÉDIATHÈQUE DU TONKIN - MODIFICATION DU PRIX DE VENTE
SUITE À L'AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE DU MARCHÉ
DE TRAVAUX – M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- On passe au rapport 234 qui est un rapport sur la médiathèque du Tonkin pour modifier le prix de vente suite à l'affermissement de la tranche optionnelle du marché travaux. En gros, on se met d'accord sur le prix d'acquisition après des discussions.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**14. ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN NU NON
CONSTRUCTIBLE SITUÉE 24 RUE ALFRED DE MUSSET À LA SAS LA SOIE –
Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 236. Mme THOUVENOT présente ce rapport.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. En effet, je ne savais pas qu'il y avait des enfants, mais c'était pour avoir une petite explication de texte sur cette acquisition qui est en fait l'acquisition du terrain pour le Parc aux Hérissons qui va rentrer en phase d'aménagement dans le courant de l'année 2025 et qui sera ouvert au public.

Une fois n'est pas coutume – vous l'avez peut-être vu dans la délibération –, nous parvenons à acheter le foncier bien moins cher que l'estimation des Domaines, autour de 650 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

15. RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DE VILLEURBANNE AU LABEL CITÉ ÉDUCATIVE – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 253, je n'ai pas de demande d'intervention, mais je ne résiste pas au fait de demander à Sonia TRON d'expliquer aux enfants en deux mots ce qu'est le label « Cité Éducative ». Tant que l'on y est.

Mme TRON.- Bonjour.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de piège, vous maîtrisez parfaitement.

Mme TRON.- Tout à fait. En fait, le label « Cité Éducative » permet à un certain nombre d'écoles de Villeurbanne, dont l'école Jean Moulin, de bénéficier de certains moyens financiers pour conduire des projets qui se déroulent dans l'école, c'est-à-dire pendant le temps de classe.

La Directrice de l'école Jean Moulin et les enseignants peuvent donc porter des projets, mais c'est toujours en lien avec le quartier, soit avec un centre social, soit avec un équipement culturel ou associatif, etc...

Les actions peuvent se conduire au sein de l'école, mais aussi en lien avec d'autres acteurs du quartier. Il peut y avoir des liens qui concernent le collège des Iris. Peut-être que certains d'entre vous iront au collège des Iris plus tard.

Voilà, je ne vais pas trop développer, mais en tout cas, ce sont des moyens supplémentaires pour les écoles de Villeurbanne. 18 groupes scolaires en bénéficient. Si l'école Jean Moulin n'a pas encore porté de projets, n'hésitez pas à en proposer, non pas vous directement, mais l'enseignant en lien avec l'équipe pédagogique et surtout avec les acteurs du quartier.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. FINANCEMENTS VILLE DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS CLAS (CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ) REAAP (RÉSEAU D'ÉCOUTE ET D'APPUI À LA PARENTALITÉ) ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- On passe au rapport 266. Je continue l'exercice pédagogique. Si les rapports ne sont pas présentés, ce n'est pas parce que les élus votent des trucs sans les lire, c'est qu'en fait, pour préparer ce Conseil Municipal, il y a eu des commissions thématiques. Tous les rapports ont été présentés aux élus dans les commissions thématiques et tous les élus ont pu poser des questions. Et, en gros, s'ils ont eu des réponses dans les commissions, ils peuvent voter avec l'ensemble des informations auxquelles ils ont eu besoin d'avoir accès pour pouvoir se prononcer.

C'est pour cela que l'on ne représente pas les rapports, parce qu'ils ont déjà été présentés dans des commissions.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'AFEV DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET DU DISPOSITIF CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ 2024-2025. – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- On passe au rapport 267. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LA RECONDUCTION DU DISPOSITIF PETITS DÉJEUNERS À L'ÉCOLE ALBERT CAMUS – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Pour le rapport 273, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLÜCK

M. LE MAIRE.- On passe au rapport 265. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSÉES PAR LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON(CDG69) DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE – M. Olivier GLÜCK

M. LE MAIRE.- On passe au rapport 244. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**21. FONCTIONNEMENT DES GROUPES POLITIQUES -
M. Jonathan BOQUET**

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 278, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**22. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE SYCLUM
FIXANT LES CONDITIONS DE COLLECTE DES DÉCHETS SUR LE CENTRE
DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA
REDEVANCE SPÉCIALE ORDURES MÉNAGÈRES - Mme Laura GANDOLFI**

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 270, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**23. TARIFICATION DES SERVICES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE -
M. Stéphane FRIOUX**

M. LE MAIRE.- Stéphane FRIOUX va nous présenter le rapport 231 avant trois interventions à suivre.

M. FRIOUX.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public, chers Villeurbannais, avec cette délibération, nous entérinons le passage à la gratuité du Réseau de lecture publique pour tous les usagers inscrits, qu'ils soient Villeurbannais ou d'une autre commune. Ce principe était déjà appliqué pour les plus modestes et pour les moins de 26 ans.

La médiathèque est le premier service culturel en France, et nous participons ainsi à faciliter encore son accès. Il était déjà possible de venir lire et d'utiliser les services sur place gratuitement, et ceci depuis bien longtemps, bien avant l'énonciation de ce principe dans la loi par la loi Robert du 21 décembre 2021. Il est désormais possible et recommandé de venir emprunter des livres, des supports audiovisuels, et même des œuvres d'art ou des instruments de musique.

Le mois de septembre 2024 a déjà révélé le succès de cette mesure avec deux fois plus d'inscriptions nouvelles qu'en temps normal : 1 431 pour le seul mois de septembre 2024 contre 656 pour le mois de septembre 2023. Cette progression se porte principalement sur les adultes dont les abonnements ont plus que triplé par rapport au mois de

septembre 2023. Les réinscriptions ont également décollé beaucoup plus vite que d'habitude : +45 % de réinscriptions en septembre 2024 par rapport à septembre 2023.

Ce week-end, nous avons eu pour la première fois depuis six ans la grande braderie du Réseau de lecture publique au CCVA. Là, ce n'était pas gratuit, mais des centaines de personnes ont pu faire leurs emplettes pour 2 à 5 € le livre ou le disque. On m'a communiqué, il n'y a pas plus tard qu'une heure, le bilan de l'opération : 11 551 documents achetés par 1 262 personnes.

Parmi les découvertes que j'y ai faites samedi après-midi : L'Histoire de la Révolution française, tome 7, de Jules Michelet, et de nombreux autres ouvrages estampillés « Bibliothèque municipale ».

Cela me permet de rendre hommage, près de 100 ans après l'élection de Lazare GOUJON, au premier bibliothécaire de Villeurbanne, Louis MAYNARD. Avocat de profession à l'origine, il fut nommé bibliothécaire archiviste à partir du 1^{er} janvier 1933, à plus de 60 ans passés, pour constituer une bibliothèque modèle de 31 000 volumes répertoriés, dotée d'un index analytique, ce qui était novateur à l'époque. Il organisa les archives de la Ville et créa même un musée dans le beffroi de l'Hôtel de Ville.

Merci de votre attention.

*La séance se poursuit sous la présidence
de Mme Agnès THOUVENOT, 1^{re} adjointe.*

Mme THOUVENOT, Présidente.- Merci, Monsieur FRIOUX. Je reprends la présidence du Conseil Municipal en l'absence de M. le Maire qui est allé saluer les enfants.

Il y a trois demandes d'intervention : Cercle Radical et Place Publique, Villeurbanne Insoumise Ensemble, et le groupe Communiste et Républicain. Je donne la parole à Marwa ABDELLI pour le CRPP.

Mme ABDELLI.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, voilà une décision de bon sens qui coche toutes les cases de ce qui fait pour nous une bonne politique municipale.

En termes financiers, et même si c'est contre-intuitif, le passage à la gratuité du Réseau de lecture publique améliore l'utilisation de l'argent public. Habituellement, notre groupe se félicite plutôt, par la voix de l'adjoint aux finances, d'aller chercher de nouvelles recettes et d'optimiser les ressources tirées de nos services publics.

Aujourd'hui, pourtant, nous saluons l'abandon d'une recette qui n'avait plus grand-chose de rationnel. Quand la collecte d'une recette coûte plus cher que ce qu'elle nous rapporte, que ce soit en temps ou en argent, il est temps d'y renoncer.

Il faut aussi dire un mot sur la simplification que cela représente, non pas la simplification qui est à la mode dans les titres de projets de loi depuis 10 ans, mais la simplification concrète qui se retrouve dans le quotidien des gens : l'usager évidemment qui n'a plus besoin de payer et dont on simplifie l'accès aux médiathèques, mais aussi les agents municipaux à qui on enlève une mission un peu laborieuse et source de lourdeurs administratives.

Finalement, il y avait une certaine forme d'absurdité à ne pas aller sur la gratuité totale du Réseau de lecture publique. D'ailleurs, c'est une si bonne idée que notre groupe en avait fait la proposition au début du mandat précédent. 10 ans plus tard, nous pouvons dire toute notre satisfaction, non pas d'avoir eu un peu d'avance sur ce sujet, mais de voter avec cette majorité pour la gratuité et l'amélioration d'un service public municipal.

Puisque nous sommes attachés à la nuance et à la pondération, précisons tout de suite que nous ne sommes pas pour la gratuité de tous les services publics. Dans la plupart des cas, la contribution financière de l'utilisateur a du sens : pour une piscine municipale, la cantine scolaire, les transports en commun ou une crèche. Les exemples sont nombreux de services qui sont assurés au moins en partie par la contribution des usagers. La défense du service public passe aussi par le maintien d'un lien contributif cohérent.

Au-delà de ces aspects administratifs et financiers, l'essentiel de cette délibération réside dans l'idée que l'on se fait du rôle des médiathèques. Nous nous félicitons de cette orientation qui favorise l'accès aux livres, à la création et à l'expression dans toute sa pluralité : transmettre le goût de la lecture, l'ouverture d'esprit qu'elle suscite, la part de connaissances qu'elle apporte et le développement de l'imaginaire qu'elle engendre, sans compter la trame sociale qui peut être tissée entre les lecteurs.

Nous voterons avec plaisir et conviction cette délibération. Je vous remercie.

Mme THOUVENOT, Présidente.- Je vous remercie. La parole est à Aurore GORRIQUER pour le groupe VIE.

Mme GORRIQUER.- Monsieur le Maire, chers collègues, Villeurbannais et Villeurbannaises, pour commencer, une citation : « *Le personnel des bibliothèques [...] s'engage dans ses fonctions à préconiser la gratuité de l'inscription pour un partage universel des ressources culturelles et éducatives.* »

Depuis le 1^{er} septembre, les agentes et agents de Villeurbanne peuvent appliquer cette recommandation du Code de déontologie des bibliothécaires. Cette gratuité est pour nous une étape très importante, pour permettre à toutes et tous d'accéder à nos bibliothèques.

Nous espérons – et c'est visiblement bien parti – que notre nombre d'abonnés suivra l'augmentation minimale de 5 % prévue par l'Association des bibliothécaires de France lorsque l'on passe à la gratuité, voire même qu'elle atteindra les plus de 40 % connus à la ville du Mans !

C'était l'une des barrières à faire tomber pour offrir à tous et toutes les mêmes chances d'accéder à toutes les cultures sans hiérarchisation des livres, en passant par les mangas ou encore les jeux vidéo. Ce n'est néanmoins pas la seule. Nous devons continuer nos efforts pour faire sortir la culture des musées et des bibliothèques pour que les arts rencontrent leur public dans son quotidien, comme nous le faisons avec les Minimix et les Invites.

Instaurer la gratuité, c'est très concret, mais c'est aussi symbolique. C'est dire que les services publics doivent fournir à chacune et chacun les services nécessaires à la dignité humaine. Cette gratuité, c'est celle du modèle de la Sécurité Sociale que nous voudrions universel : un financement collectif des besoins de toutes et tous, se soigner bien sûr, s'éduquer, mais aussi manger gratuitement à la cantine ou se déplacer collectivement et gratuitement.

J'en profite pour faire un clin d'œil à nos collègues métropolitains puisque dans quelques mois, nous verrons nos premiers mètres cubes d'eau gratuits à Villeurbanne et dans le reste de la Métropole. Encore un pas vers plus de justice sociale.

La gratuité n'est pas une lubie, elle fait partie d'un modèle plus large où tout le monde voit ses besoins premiers satisfaits sans condition et, surtout, sans avoir à se justifier. Elle est radicalement différente des tarifs sociaux qui exigent de leurs bénéficiaires des papiers, du temps, et parfois de la honte.

Les tarifs sociaux posent aussi le problème de ceux qui n'y ont pas forcément accès pour des questions de droits non à jour ou à cause de situations trop particulières, encore plus quand ils sont soumis à des droits très précis comme le RSA ou la CMUC plutôt que le quotient familial ou le revenu fiscal de référence. Avec la gratuité, tout le monde est traité de façon égale et personne n'est mis de côté.

C'est donc avec enthousiasme que nous voterons pour cette délibération, en espérant que les Villeurbannais et Villeurbannaises profiteront encore plus de leurs bibliothèques.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT, Présidente. - Je vous remercie. La parole est au groupe Communiste et Républicain, Cyril HAULAND-GRONNEBERG.

M. HAULAND -GRONNEBERG. - Merci. Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, cher public, commençons par dire que les médiathèques sont le premier lieu d'accès à la culture, bien avant les cinémas, les théâtres ou les musées, par leur diversité d'offres : livres, presses, musiques, BD, films.

Elles permettent de toucher un large public, adulte ou enfant, et de créer des passerelles vers toutes les formes d'art. C'est aussi un lieu d'accès à une information pluraliste, donc un outil pour la démocratisation de cette information.

Rendre l'accès au prêt gratuit, c'est permettre à chacun de s'emparer de cette richesse. C'est une mesure d'éducation populaire. C'est pourquoi le groupe Communiste et Républicain ne peut manquer d'exprimer son soutien plein et entier à cette délibération qui entérine la gratuité totale de l'accès au prêt dans les médiathèques de Villeurbanne.

Précisons que c'est une mesure recommandée par l'UNESCO qui considère les médiathèques comme un service de base essentiel pour l'éducation, la culture et la vie sociale. Grâce à son maillage territorial, les médiathèques de Villeurbanne, qui comprennent pour rappel la MLIS, la médiathèque du Tonkin, le Rize et les Bibliobus, sont un bien commun qui irrigue l'ensemble du territoire.

C'est une mission rendue possible grâce au travail remarquable reconnu de ses agents et agentes. Nous tenons à saluer ici leur professionnalisme et leur engagement qui permettent la qualité du service public rendu aux Villeurbannais et Villeurbannaises. Grâce à eux et elles, les médiathèques de Villeurbanne ne sont pas seulement un lieu de conservation, de consultation et de prêts, c'est un véritable espace de vie, d'échanges et d'émancipation.

En supprimant un obstacle financier, même modeste, nous levons souvent un gros frein vers l'accès à la culture, l'information, le loisir pour toutes et tous, sans distinction. Si, comme nous l'espérons, cette gratuité attire de nouveaux usagers, il faudra veiller à ce que

les effectifs suivent. La qualité de l'accueil et de l'accompagnement doit rester notre priorité, avec des moyens humains en conséquence. La culture n'est pas un privilège. C'est un droit, et ce droit doit être garanti par un service public fort, universel et de qualité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme THOUVENOT, Présidente.- Merci. Monsieur FRIOUX, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. FRIOUX.- Je pense que l'essentiel a été dit, et je remercie les groupes politiques d'avoir souligné l'importance de cette délibération par leurs interventions.

Mme THOUVENOT, Présidente.- Je mets donc le rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

*La séance se poursuit sous la présidence
de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire.*

M. LE MAIRE.- Merci, et on se félicite toutes et tous de cette décision. On n'en attendait pas moins de Cyril HAULAND-GRONNEBERG sur la question des effectifs pour accompagner la montée en puissance des membres qui prendront leur adhésion, mais vous aurez à en débattre avec l'adjoint aux ressources humaines dans tous les arbitrages qui sont devant nous.

24. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2026 ENTRE L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTÉ POUR LA VILLE (AFEV) ET LA VILLE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je passe rapport 232. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 257, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

26. CONVENTION 2024 VILLE DE VILLEURBANNE-ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE AU SERVICE MUNICIPAL DE SANTÉ SCOLAIRE – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 260, il y a une intervention. Mme FORT, est-ce que vous souhaitez présenter le rapport avant ou après l'intervention ?

Mme FORT.- Plutôt après.

M. LE MAIRE.- Très bien. J'ai donc une intervention commune pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es et le groupe Les Écologistes. Mme THOUVENOT a la parole.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Rapport de la Cour des comptes de mai 2020, rapport de l'Académie de médecine de septembre 2021, rapport d'information de l'Assemblée nationale de mai 2023, rapport de l'IGAS de septembre 2023, rapport d'information du Sénat de mars 2024, les rapports se suivent et se ressemblent dans des conclusions identiques : la santé scolaire est un levier essentiel de réussite éducative et de réduction des inégalités en matière de santé, mais le service est non seulement mal organisé par l'Éducation nationale et les villes qui s'en sont saisies ne sont pas assez financées.

Pourtant, année après année, l'Éducation nationale et l'État continuent de s'en désintéresser. Tous les enseignants et professionnels de santé le savent : dépister les troubles du langage, les troubles auditifs, les troubles visuels et les tendances de surpoids est essentiel pour apprendre dans de bonnes conditions.

Organisée en France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par la mise en place d'un service d'hygiène scolaire, la santé scolaire permet d'instaurer un examen médical d'entrée obligatoire à partir de l'âge de 6 ans et des actions de promotion de la santé.

À Villeurbanne, nous étions très engagés dans des actions de politique de santé municipale dès le début du XX^e siècle, et la Ville a donc consolidé son intervention dans les écoles, convaincue que son action participe à une amélioration globale de la santé de ses enfants. Comme dans 11 villes de France, nous assurons le service de santé scolaire.

La performance globale est supérieure à celle des services de l'Éducation nationale au prix d'un investissement plus conséquent de la part des villes délégataires. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le député Renaissance dans le cadre de son rapport d'information publié en mai 2023.

Alors qu'à l'échelle nationale, près de 58 % des enfants ne sont pas vus pour l'examen obligatoire dès 6 ans, à Villeurbanne, ce sont 100 % des enfants qui le sont grâce aux 13 infirmières scolaires qui couvrent les 26 groupes scolaires.

Puis, au-delà des examens de dépistage, ce sont des actions de promotion de la santé en matière de sommeil, d'alimentation, d'activité physique adaptée pour les élèves en surpoids, mais aussi de veille sanitaire et d'appui aux équipes éducatives lors d'événements graves au sein des écoles. Bref, une vraie richesse qui permet de réduire les inégalités sociales de santé dans un moment où l'accès à un médecin traitant est si problématique que certains enfants ne sont jamais vus pour les dépistages de base. Mais pour combien de temps encore ?

La présente délibération permet de conventionner avec l'Éducation nationale pour 65 000 €, soit 2 500 € par école, alors que la Ville, de son côté, consacre près de 30 000 € par groupe scolaire. Vous en conviendrez, ce n'est pas cher payé.

À l'heure des coupes budgétaires annoncées par le gouvernement et de la pression mise sur les collectivités pour réduire leur budget, quel choix sera fait ?

Pour filer la métaphore médicale, il n'est pas trop tard pour le gouvernement de revoir sa prescription. Dans l'attente, nous resterons au chevet de la santé scolaire.

M. LE MAIRE.- Merci. Mme FORT.

M. FORT.- Merci, Madame THOUVENOT. Je vous reconnais bien là en tant qu'ancienne adjointe à la santé. Je vois que vous maîtrisez bien le sujet et que nous partageons les interrogations sur notre service de santé scolaire.

Je voudrais juste ajouter qu'au-delà de ce bilan corporel et sensoriel, il y a aussi de nouveaux enjeux qui arrivent dans notre société pour nos enfants comme la santé mentale de nos enfants, avec un monde de la santé mentale qui est dévasté, notamment la pédopsychiatrie, ou les écrans : comment nos enfants gèrent les écrans ? Quelle est la place des écrans dans les familles ?

Puis on observe des violences croissantes entre les enfants plus jeunes, plus fort, ce qui nous interroge beaucoup sur ce que c'est d'être un enfant aujourd'hui dans cette société.

Les services de santé scolaire ont un rôle extrêmement important pour apporter des compétences psychosociales à tous nos enfants qui sont l'avenir de notre pays.

Je tenais juste à rajouter ces quelques nouveaux enjeux parce que l'on a de beaux défis pour nos enfants. C'est passionnant, mais pour cela, il va falloir y mettre des moyens et des convictions. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Si je comprends bien, on dépense 10 fois plus que ce que l'État nous verse en compensation, même un peu plus de 10 fois : 30 000 € pour 2 500 €. En tout cas, si on leur demandait de compenser, ce serait difficile pour les dépenses de l'État.

On va donc continuer à porter ce besoin, y compris au regard de l'excellent travail qui a été souligné par Agathe FORT et Agnès THOUVENOT de notre personnel qui intervient dans les écoles, mais pas que dans les écoles puisqu'on les a encore vus la semaine dernière intervenir à Saint-Jean autour d'un atelier sur l'alimentation avec beaucoup d'aspects très pédagogiques pour accompagner les enfants dans leur choix alimentaire.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

27. AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2023 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON MÉDICALE DE GARDE VILLEURBANNE (MMGVILLE) POUR L'ANNÉE 2023 – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 258. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES - ANNÉE 2024 – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 238, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2024 DE SOUTIEN À L'ÉMERGENCE ET AU DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS. – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 255, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport au voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP - ANNÉE 2024 – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 264, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

31. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 259, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE À LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) POUR LE SOUTIEN AU MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE « DESTINATION GRATTE-CIEL » POUR 2024 – M. Jonathan BOQUET

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 237, j'ai une demande d'intervention. Monsieur BOCQUET, vous vous exprimez avant ou après ? Après. Très bien. Donc, une demande d'intervention portée par le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es. Monsieur Stéphane FRIOUX, vous avez la parole.

M. FRIOUX.- Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, cher public, après une précédente intervention sur le jardin culturel, j'en sors pour aborder l'économie et le commerce de proximité au nom du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es.

Depuis déjà 12 ans, la Ville s'est engagée dans la démarche « Destination Gratte-Ciel », en partenariat avec la Société villeurbannaise d'urbanisme à laquelle est destinée une subvention de 15 000 € que nous votons ce soir. C'est une démarche soutenue par la Métropole de Lyon et les chambres consulaires du Commerce et de l'Industrie d'une part, et des Métiers et de l'Artisanat d'autre part.

Nombreux sont les événements à prendre place dans l'avenue Henri Barbusse. On se souviendra « des Invites » cette année, des puces, de la braderie. Pour les jours et semaines à venir, on attend bien sûr le marché de Noël, mais auparavant, le Festival « sur place ou à emporter ».

La culture s'invite même chaque été depuis trois ans dans les vitrines de commerces partenaires avec l'opération « Art en vitrine » qui permet d'exposer des œuvres de notre artothèque municipale.

Souhaitons que toutes ces démarches d'animation de notre cœur de Ville se poursuivent longtemps, car forcé est de reconnaître que le succès n'était pas encore au rendez-vous il y a 90 ans, lors des premiers mois d'existence de ce quartier né sous la mandature du camarade GOUJON, même si une boulangerie s'y installa bien vite et traversa les époques et les générations.

Je ne serai pas plus long. C'était une petite intervention pour souligner l'intérêt de cette démarche « Destination Gratte-Ciel » pour notre Conseil de ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai presque envie de dire merci, Monsieur le Professeur, pour faire référence à vos talents d'historien que l'on a vu mobilisés dans cette intervention.

Monsieur BOCQUET, je ne pense pas que cette intervention attend de réponse de votre part, donc je propose que l'on passe au vote de ce rapport.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

33. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION VILLEURBANAISE POUR LE DROIT AU LOGEMENT ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2024 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 230, il y aura une intervention du groupe Communiste et Républicain par Antoinette BUTET. Donc, Mme THOUVENOT, puis Mme BUTET.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Une rapide présentation de cette délibération qui concerne l'attribution d'une subvention à l'association AVDL, Association Villeurbanaise de Droit au Logement, bien connue de Villeurbanne, créée en 1985, et qui fait un travail extrêmement important pour l'information autour du droit au logement, mais aussi de la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement.

C'est une association qui est précurseur sur plein de champs, qui doit faire face aujourd'hui à une augmentation très forte du nombre de personnes qui frappent à leur porte. Sur

l'année 2023, selon leur rapport d'activité, ce sont plus de 1 500 ménages qui ont toqué à leur porte. 700 ont eu un accompagnement, soit pour réaliser leur dossier DALO (droit au logement opposable), soit pour constituer des dossiers pour accéder au parc privé, un parc privé toujours plus difficile d'accès pour les ménages aux revenus modestes.

M. LE MAIRE.- Merci. Mme BUTET pour le groupe Communiste et Républicain.

Mme BUTET.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, chers collègues, cher public, l'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement (AVDL) joue un rôle essentiel dans notre lutte contre le mal-logement en mettant en place, comme vous venez de le dire Madame THOUVENOT, des actions variées telles que l'accueil, l'accompagnement social ou la médiation pour faciliter l'accès au logement.

Chaque année, plusieurs centaines de familles sont accompagnées à Villeurbanne. Si ce chiffre témoigne de l'impact significatif de l'AVDL sur le terrain, il marque aussi le fait que notre Ville n'échappe pas à la crise du logement.

En effet, nous faisons face à un marché immobilier de plus en plus spéculatif, où les prix des logements augmentent de manière démesurée, se déconnectant des revenus des ménages. En 20 ans, les prix de l'immobilier ont été multipliés par deux en France, rendant l'accès au logement inaccessible pour de nombreux Français dont les salaires ont stagné sur la même période.

Les politiques d'Emmanuel MACRON qui favorisent les expulsions plutôt que la construction de logements accessibles aggrave cette situation. La situation locale reflète cette crise nationale. Cet été, notre Métropole a été confrontée à une augmentation alarmante du nombre de personnes sans logement, en particulier parmi les mères isolées avec de jeunes enfants, y compris des nourrissons.

Selon la Préfecture, fin 2023, il y avait 3 200 personnes sans logement dans le Rhône, 19 500 hébergés chez des tiers, et 29 700 personnes dont la demande de logement social avait plus de deux ans. Selon les données de la Maison de la veille sociale, le nombre de personnes à la rue continue d'augmenter plus vite que les ouvertures de places d'hébergement.

Dans notre agglomération, il y a 9 demandeurs en attente pour chaque bénéficiaire d'un logement social, rendant la sortie des hébergements presque impossible.

Nous dépasserons les 100 000 mal-logés dans notre département en 2024. Nous refusons d'opposer les différentes catégories de mal-logés. Chaque situation mérite notre attention, qu'il s'agisse d'une femme seule avec un enfant, d'une personne âgée isolée dans un logement inadapté, d'un jeune en situation précaire ou d'une personne sans papiers. La crise du logement doit être abordée dans sa globalité.

Il est donc impératif de sortir de cette crise en mettant en œuvre une politique de logement ambitieuse. L'État doit mobiliser ses leviers pour résoudre les problèmes structurels de l'accès au logement, car les solutions ponctuelles ne suffisent pas. Pour cela, il doit mettre en place une politique d'accueil digne et responsable qui inclut la réquisition de logements vacants. C'est en organisant un véritable service public de l'accueil et de l'accompagnement que nous pourrons mettre fin à cette situation.

Enfin, je ne puis parler de ce sujet sans rendre hommage à notre camarade, Louis LÉVÊQUE, qui nous a quittés récemment. Militant infatigable du logement social, son engagement nous rappelle l'importance de lutter pour un accès inconditionnel au logement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, et merci d'avoir fait mémoire de Louis LÉVÊQUE. On l'a fait avec la Métropole et l'ensemble des élus. On s'est également associés, en tant qu'élus métropolitains. Je crois que nous sommes tous sensibles à l'engagement qui était le sien et au fait que vous rappeliez sa mémoire dans notre instance.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ANNÉE 2024 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 201, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

35. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Aurélie LOIRE

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 256. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 245, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

37. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 243, il n'y a pas de demande d'intervention.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**38. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS
« MÉMOIRE ET POLITIQUES PATRIMONIALES » – M. Frédéric VERMEULIN**

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 250, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**39. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION,
DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AU DROIT POUR
L'ANNÉE 2024 – M. Yann CROMBECQUE**

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 233, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**40. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LES
APPRENTIS D'AUTEUIL » - ANNÉE 2024 – M. Yann CROMBECQUE**

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 229, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**41. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS DU JEU ET DE L'IMAGINAIRE RHÔNE-ALPES (FAJIRA) -
ANNÉE 2024 – M. Yann CROMBECQUE**

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 227, il n'y a pas de demande d'intervention.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**42. ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES
TÉLÉCOMS (CANUT) – M. Gaëtan CONSTANT**

M. LE MAIRE.- Sur le rapport 235, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**43. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COLLÈGES DE
VILLEURBANNE – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ces désignations aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

44. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024 DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE, SMG-ENMDAD – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Il y a une intervention commune de la majorité qui est portée par Maryse ARTHAUD. M. FRIOUX présente le rapport.

M. FRIOUX.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public, c'est avec un grand plaisir que j'introduis ce rapport du Syndicat mixte de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique, plus familièrement appelé ENM et classé par le ministère de la Culture comme conservatoire à rayonnement départemental.

Cependant, je peux dire qu'elle rayonne bien au-delà des frontières du Département et de la Métropole. Notamment dans le cadre de la musique amplifiée, elle fut la pionnière en son temps, dès les années 1980, dans l'enseignement du rock. Elle est aussi renommée par le goût de l'innovation pédagogique de ses enseignantes et enseignants.

C'est également le moment de saluer l'action menée depuis 4 ans par son Directeur, Florent GIRAUD, et son équipe dans le cadre d'un projet d'établissement que j'ai eu l'honneur de suivre et de voter avec mes collègues membres du comité syndical.

C'est la première fois que nous avons un tel rapport qui nous permet de vous donner quelques éléments chiffrés. L'ENM, ce sont 1 735 élèves, 96 enseignantes et enseignants, 25 personnes dans des services que l'on nomme supports, qui sont des services aussi variés que la scolarité, la régie technique ou le centre de ressources documentaires. C'est un budget de fonctionnement qui s'élève à plus de 6 400 000 €.

Le projet d'établissement fixé en début de mandat, lors de la préparation du projet « Capitale française de la culture », a permis de développer l'éducation artistique et culturelle, passée de 207 à 170 heures hebdomadaires principalement dans nos écoles.

Vous avez la répartition par quartier de nos élèves : près d'un quart d'entre eux vient du quartier Gratte-Ciel/Dedieu/Charmettes. C'est pour cela que l'éducation artistique et culturelle, avec également des dispositifs comme « L'orchestre à l'école » ou « Démon », vise à développer la pratique collective dans des quartiers plus éloignés.

C'est pour cela que les élèves du parcours préparatoire à l'enseignement supérieur, de grands élèves qui ont généralement une vingtaine d'années, doivent élaborer un projet de territoire visant à intervenir dans un centre social ou une école, avec des publics de tous les quartiers de notre Ville. Une carte des actions durant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires est d'ailleurs jointe au rapport, et elle témoigne de la couverture du territoire villeurbannais.

Je terminerai en évoquant, parmi les transversalités auxquelles notre équipe municipale est particulièrement attentive, les multiples actions développées en direction des publics handicapés ou hospitalisés.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Maryse ARTHAUD.

Mme ARTHAUD.- Merci. Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Mesdames et Messieurs, le conservatoire ou l'École de musique, quel que soit le mot utilisé, mérite d'être mieux connu.

Villeurbannais, Villeurbannaises, avez-vous idée de ce qui se passe dans et hors les murs de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique de Villeurbanne, comme le disait M. FRIOUX, communément appelé ENM ?

C'est la première fois qu'est porté à notre connaissance le rapport d'activité de l'établissement, et c'est l'occasion pour nous tous de mesurer l'étendue et la diversité de ses actions. Installée dans le quartier République, l'ENM accueillait en 2023 près de 1 730 élèves. J'ai entendu 1 735. Notons qu'il s'agit d'un record en termes d'inscriptions, preuve que la qualité du projet a su attirer le public en nombre.

Toutefois, celle-ci n'est pas encore suffisante pour faire franchir le pas aux habitants de Saint-Jean ou des Brosses, contraints par des problématiques de distance et de mobilité.

Pour autant, ces derniers bénéficient, au même titre que tous les Villeurbannais, des actions culturelles que mène l'école partout sur le territoire.

Ainsi, 4 000 enfants ont bénéficié d'une intervention de l'établissement en musique ou en danse pendant les temps scolaires, 80 pendant le cadre périscolaire du mercredi matin, 110 pendant des interventions auprès des centres sociaux, et deux orchestres ont été créés aux collèges Mûrice Leroux et Gilbert Chabroux.

La liste étant longue, nous dirons quelques mots sur le projet des orchestres « Dêmos » sur les quartiers de Saint-Jean et Buers. « Dêmos » est un projet de démocratisation culturelle qui s'adresse aux enfants de 7 à 12 ans issus des quartiers relevant de la politique de la Ville et qui n'ont jamais pratiqué de musique. Chaque enfant se voit attribuer un instrument pendant trois ans et il suit 3 à 4 cours par semaines dans la structure qu'il a l'habitude de fréquenter.

Un premier bilan national montre qu'après 10 ans, 60 % des élèves poursuivent la musique, ce qui est une bonne nouvelle. Ceux qui ne poursuivent pas ont quand même eu l'occasion d'en faire pendant trois ans, et surtout de se produire sur des scènes prestigieuses de la Métropole, que ce soit en première partie de l'Orchestre national de Lyon, aux Nuits de Fourvière ou à l'Auditorium.

Nous sommes aujourd'hui à mi-parcours du projet d'établissement 2021-2026. Nous remercions chaleureusement toute l'équipe de l'ENM qui, en seulement trois ans, a su déployer l'exigence d'une politique artistique à destination du plus grand nombre. Elle a pris en compte des actes structurants que nous soutenons politiquement dans notre plan de mandat.

Par exemple, la lutte contre les inégalités sociales et les discriminations avec un axe sur l'inclusion, la solidarité en intervenant dans les structures spécialisées, la déstructuration des stéréotypes de genre dans l'enseignement avec la remise en lumière dans sa programmation de compositrices oubliées de l'histoire, la transition démocratique avec la mise en place d'instances de concertation au sein de l'établissement et, pour la transition écologique, la mise en place d'un bilan carbone et la participation au « Défi énergie » de la Ville.

C'est ainsi, Villeurbannais et Villeurbannaise, que vous avez forcément déjà croisé des artistes élèves de l'ENM, que ce soit lors d'une commémoration, lors de la Fête de la musique, sur la place Lazare Goujon ou au Printemps du Tonkin, par exemple.

En conclusion, nous saluons cette communication qui nous permet de mieux connaître l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique de Villeurbanne. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. On prend acte de la présentation de ce rapport.

Je m'associe aux propos de Stéphane FRIOUX et Maryse ARTHAUD pour remercier la qualité du travail qui est mené par l'ENM. On ne peut pas dire que cette qualité est uniquement depuis quatre ans. Cela fait très longtemps que l'ENM a engagé un certain nombre d'innovations pédagogiques, notamment à la suite de la création par DUHAMEL, et que cette école rayonne sur ses choix pédagogiques, notamment des choix pédagogiques d'ouverture à toutes et à tous qui ne posent pas le solfège comme l'exigence d'entrée dans cet établissement, ce qui permet à chacune et chacun de commencer par pratiquer avant de découvrir les joies du solfège. Je sais qu'il y a plusieurs musiciens dans cette assemblée. On se comprendra.

M. FRIOUX.- On ne dit plus « solfège ».

M. LE MAIRE.- On dit quoi ?

M. FRIOUX.- On dit « formation musicale ».

M. LE MAIRE.- Pardon. Donc, même dans la sémantique, on est allé jusqu'au bout de la suppression de cette barrière d'accès.

En tout cas, bravo aux équipes puisqu'il y a eu un changement d'équipes. On peut noter que la nouvelle équipe s'inscrit dans cette histoire et apporte aussi sa patte aux projets pédagogiques de l'établissement. On le voit sur beaucoup d'événements, sur beaucoup de mobilisations, et c'est surtout une école qui sort de ses murs, ce qui est extrêmement important.

Merci pour la présentation de ce rapport.

45. PRÉSENTATION DES ANALYSES ET DES RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE VILLEURBANNE (ACV) CONCERNANT L'ACCÈS À L'EAU DANS LA VILLE – M. Antoine PELCÉ

M. LE MAIRE.- On arrive au dernier rapport de ce Conseil. Formellement, je dois suspendre la séance, mais je demande à l'ensemble des élus de rester dans cette salle, sinon je prends les noms. On suspend donc la séance parce que l'on va avoir une intervention de l'Assemblée citoyenne sur la question de l'eau. Vous savez que l'on ne peut pas avoir des

citoyens qui interviennent dans notre Conseil si on est en format de Conseil Municipal, donc je suspends.

Ils vont nous présenter ce rapport qu'ils ont réalisé. Antoine PELCÉ interviendra également. Puis on rouvrira le Conseil sous sa forme classique pour que l'on puisse procéder au vote.

(La séance, suspendue à 18 heures 21, est reprise à 18 heures 36.)

M. LE MAIRE.- On va rouvrir le Conseil Municipal, et je vais donner la parole à Antoine PELCÉ pour qu'il présente officiellement ce rapport dans le cadre du Conseil.

M. PELCÉ.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, les membres ici présents de l'Assemblée citoyenne ont pu, en suspension de séance, nous présenter leur travail. Pour ma part, j'aimerais simplement souligner quelques éléments.

Tout d'abord, je souhaite remercier sincèrement et fortement les membres et les compagnons de l'Assemblée citoyenne qui se sont impliqués pour nous faire ces préconisations sur comment améliorer l'accès à l'eau de tous et toutes.

Il faut tout de même redire que ce sont des habitantes et habitants bénévoles, ou même des « habitants » qui, le soir, le week-end, ou en y consacrant des congés, prennent de leur temps pour essayer de comprendre des mécanismes parfois un peu compliqués tout de même des rouages des politiques publiques ou même des directives européennes afin de nous aider à construire en l'occurrence une ville plus solidaire, y compris en pointant ce qui doit être amélioré.

Lorsque je dis qu'ils y consacrent leurs week-ends, ce n'est pas une formule en l'air puisque, par exemple, une cinquantaine des membres de l'Assemblée citoyenne sera mobilisée toute la journée du samedi 12 octobre dès 7 heures du matin pour celles et ceux qui vont préparer la salle pour le temps fort annuel de l'Assemblée citoyenne de Villeurbanne ouverte tout l'après-midi aux Villeurbannais et Villeurbannaises. Petit placement de produit pour cet événement fort de la démocratie locale.

Plus sérieusement, je souhaite aussi remercier les services de la Ville et les collègues élus qui répondent présents à chaque fois que l'Assemblée citoyenne les sollicite pour leurs travaux. Merci à elles et eux de laisser la porte de l'Hôtel de Ville ouverte aux habitantes et habitants souhaitant contribuer à la construction des politiques publiques.

Je souhaite aussi revenir très rapidement sur une préconisation, celle de multiplier les lieux publics qui permettent un accès à une douche qui vient de nous être présentée, l'idée étant ici de se dire qu'il nous paraît finalement à toutes et tous assez évident et banal d'avoir des WC accessibles dans chaque lieu public. La question qui nous est imposée par l'Assemblée citoyenne est : pourquoi la présence et la disponibilité de douches à côté des WC dans les lieux publics ne deviendraient pas la même évidence ? C'était d'ailleurs un sujet qui a été élu au budget participatif 2022. Je pense donc qu'il sera intéressant que nous puissions y travailler.

Notre engagement ce soir, du côté de notre majorité, est celui d'étudier et d'analyser techniquement et politiquement chacune des préconisations et de revenir ensuite vers l'Assemblée. Notre objectif est, autant que cela est possible, de transformer en décisions les préconisations qui pourront l'être.

Pour terminer, deuxième placement produit ou petite page de publicité, puisque le budget participatif est co-porté par l'Assemblée citoyenne, puisqu'il représente l'un des principaux travaux des membres, et puisqu'il est à l'origine de cette sollicitation, vous comprendrez que j'en profite pour rappeler à chacune et chacun que le budget participatif version 2024-2025 a été lancé. À ce jour, à 16 heures 30, il y avait déjà une trentaine de projets proposés. Il ne reste plus que 32 jours pour en déposer, alors chères Villeurbannaises et chers Villeurbannais, à vos idées !

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour l'ensemble de la majorité qui est portée par Christine GOYARD-GUDEFIN. Vous avez la parole.

Mme GOYARD-GUDEFIN.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Rapporteur, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ouvrir le robinet et voir l'eau couler est devenu une évidence dans nos sociétés modernes parce que l'accès à l'eau est un droit fondamental, indispensable à la dignité humaine. N'oublions pas que si l'être humain peut vivre plusieurs jours sans manger ou même sans lumière, il ne peut survivre plus de 72 heures sans eau.

Pourtant, ici même, dans notre pays, ce droit reste fragile et inégalement assuré, notamment pour les personnes sans abri et les populations vulnérables. L'Assemblée citoyenne de Villeurbanne s'est saisie de cette question d'intérêt général et a fourni un travail remarquable d'enquête et d'analyse dont le résultat nous est présenté ce soir.

Selon moi, le point essentiel de ce rapport est de rappeler que l'accès à l'eau n'est qu'une partie du problème plus large de l'accès au logement. Avoir un toit est un droit humain qui conditionne nombre d'autres droits fondamentaux, un droit malmené depuis de nombreuses années au point que notre pays est régulièrement épinglé par l'ONU pour ses manquements dans ce domaine.

Mais revenons au sujet de l'eau et au rapport de l'ACV. Les résultats de son enquête sont préoccupants : fontaines publiques en nombre insuffisant, un peu plus de 50 bornes-fontaines et seulement 8 fontaines dans toute la Ville et mal réparti, douches rares et peu accessibles, coût des laveries prohibitif pour beaucoup.

Ces obstacles qui touchent particulièrement les sans-abris et les familles en grande précarité doivent nous interpeller. Comment accepter qu'en France, dans notre Ville, des personnes soient encore privées de ce bien commun essentiel ?

Des efforts sont faits et des solutions temporaires sont mises en place en lien avec les associations de notre territoire : rampes d'eau, douches mobiles. Avec le retour en régie publique, notre majorité métropolitaine a déjà commencé à sortir l'eau des logiques marchandes en jetant les bases d'un service public de l'eau dont les premiers mètres cubes sont gratuits et avec la participation des usagers à la politique de gestion.

L'Assemblée citoyenne de Villeurbanne propose d'aller plus loin. Des mesures immédiates sont proposées comme la multiplication de fontaines et points d'eau permanents

accessibles en toute saison, la création d'un Conseil de l'eau pour démocratiser sa gestion, etc...

Notre assemblée doit faire en sorte que ces recommandations ne restent pas lettre morte. Nous avons la responsabilité de garantir ce droit à l'eau pour toutes et tous, sans exception, pour un accès équitable à cette ressource commune. Agissons ensemble pour que dans notre Ville, l'eau soit accessible à toutes et tous, chaque jour, sans condition.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Permettez-moi quelques mots au regard de la qualité de la saisine par l'Assemblée citoyenne.

D'abord, il faut bien préciser que c'était cette fois-ci une auto-saisine, c'est-à-dire que ce n'est pas nous qui avons demandé à l'Assemblée citoyenne de se positionner sur ce sujet. C'est elle qui en a fait le choix.

C'est son troisième rapport, et elle a choisi le thème de l'eau, avec une focale sur l'accès à l'eau plutôt que sur d'autres aspects qui auraient pu être la préservation de la ressource ou d'autres réflexions.

En cela, vous auriez pu faire écho à – je ne sais pas si je peux le dire comme cela, mais c'est ainsi que je le pense – l'un des seuls éléments intéressants du discours de politique générale de Michel BARNIER puisqu'il a abordé de manière assez importante la question de l'eau, notamment en proposant, 60 ans après la première grande loi, de lancer une grande conférence nationale pour agir sur cette question.

En tout cas, vous avez été précurseurs par rapport à ce nouveau gouvernement. Je ne sais pas ce que vous en tirez comme conclusion, mais cela peut faire partie des concomitances assez intéressantes.

Puis je ne doute pas que vous avez aussi parlé avec le député de ces questions-là puisque le droit à l'eau est un combat. Après, est-ce que je peux le dire comme cela ? Je regarde M. GARABEDIAN. On peut le formuler comme cela ? En tout cas, je sais qu'il se mobilise beaucoup sur ces questions.

Ce qui m'intéresse dans la manière dont vous présentez les choses, c'est que l'on a un certain nombre d'actions qui sont assez en lien avec ce que l'on est capable ou pas capable de faire. En tout cas, c'est formulé ainsi. Alors, il y a bien sûr les questions d'articulation avec la Métropole. Dans votre rapport, vous reconnaissez que même si ce n'est pas notre compétence, on s'en préoccupe, et je vous remercie de faire cette analyse.

En tout cas, vous avez un certain nombre de propositions qui semblent assez simples à expertiser pour vérifier si ces investissements sont possibles ou pas et ce que cela peut ramener.

En parallèle, il y a vraiment besoin de croiser aussi avec tout un tas de développements qui sont en cours autour des infrastructures de transport, qu'elles soient cyclables ou métro, puisque dans la Métropole, on commence à installer des bornes à eau potable en accès gratuit dans le métro. Il faut donc que l'on croise bien tout cela.

Sur la question de l'eau, il me semble que le chemin emprunté est plutôt le bon aujourd'hui avec la multiplication d'accès des points d'eau.

Sur la question de l'accès à l'hygiène et aux sanitaires, il me semble que c'est plus compliqué aujourd'hui et que c'est peut-être là que nous devrions faire porter notre effort. Je sais que Laura GANDOLFI, non pas que c'est sa responsabilité, s'est saisie de ce sujet-là sur la question de l'installation de toilettes, notamment aux abords des parcs.

Madame GANDOLFI, dites-le si je me trompe, mais il me semble que c'est bien cela, y compris avec une forme de gratuité puisqu'aujourd'hui, l'exploitation est finalement plus onéreuse dans les redevances que l'on paie que le seul entretien. Cela fait donc partie des évolutions que nous souhaitons également engager.

Enfin, sur la question des douches, il me semble qu'il y a effectivement un enjeu. Les points qui ont été créés sont utilisés. Il n'y a pas très longtemps, dans le cadre de rencontres que je peux faire avec les différents responsables de culte, j'étais avec les gens de la Paroisse de la Nativité qui, à un moment, avaient ouvert douches et sanitaires en libre accès, et qui ont dû fermer parce qu'ils n'avaient pas assez de monde pour avoir une présence humaine garantissant ces investissements qui ont été réalisés.

Il ne faut pas être naïf, il y a parfois aussi des dégradations quand ces lieux sont en libre accès et c'est certainement autour de cela qu'il faut que l'on arrive à travailler : présence humaine et multiplication des lieux qui peuvent être ouverts.

Je ne serai pas plus long. Je voulais vraiment vous remercier pour la qualité du travail et de ce qu'il augure pour notre majorité et nos équipes de la Ville. Merci infiniment pour cette présentation et pour votre troisième rapport depuis le début de ce mandat.

Avant de conclure, quelques éléments d'information. D'abord, puisque je ne l'ai pas fait tout à l'heure dans la modification – c'est passé dans un rapport –, je voulais vous informer que Jacques GERNET intègre le groupe Villeurbaine Insoumise Ensemble. Je ne peux pas lui dire bienvenu puisque ce n'est pas mon groupe politique, mais je sais que le groupe qu'il intègre lui souhaite la bienvenue.

Voilà, c'est donc une petite évolution de positionnement, comme vous l'avez vu de quelques autres membres de cette majorité.

Je voudrais dire à Mme Corinne LAJARGE, qui est la Directrice d'études du groupe d'étudiants, que l'on est vraiment désolée. Je crois que vous avez assisté à l'un des Conseils Municipaux les plus inreproductibles en France. Je le dis aux étudiants parce qu'il n'y a pas d'opposition, et il n'y a pas beaucoup de débats contradictoires. Généralement, cela ne se passe pas comme cela dans un Conseil Municipal.

Pour les étudiants qui nous viennent d'autres pays, je ne veux pas que vous repartiez avec l'image qu'il n'y a pas de débats dans les conseils municipaux français. Je ne doute pas que vous saviez déjà, mais là, on est vraiment sur un exercice sans commune mesure avec tout ce qui se passe d'habitude : il n'y a pas d'opposition, il y a des enfants qui sont là, on explique aux enfants, on fait ensuite une interruption de séance avec l'Assemblée citoyenne qui n'a aucun mandat, mais qui vient quand même expliquer aux élus ce qu'ils pourraient faire sur leur politique publique de l'eau.

Voilà, cela s'appelle Villeurbaine. Ici, tout est un petit peu différent. D'ailleurs, c'est un peu notre spécificité, et on en est très fier, mais ne pensez pas que c'est tout le temps comme cela.

Bien sûr, vous avez la possibilité de revenir quand il y aura l'opposition ou de peut-être revenir sur un autre mandat parce que celui-ci est très particulier aussi, car on a été élu au deuxième tour avec 70 % et l'opposition n'est pas très fortement représentée dans ce Conseil. Et par ailleurs, elle est assez souvent d'accord sur un certain nombre de sujets, donc je ne pense pas que l'on puisse transposer le modèle villeurbannais partout, même si on est beaucoup à le souhaiter. Mais ne repartez pas avec cette fausse idée.

En tout cas, merci à tous les étudiants du CIEDEL de votre présence jusqu'au bout de ce Conseil.

Le prochain Conseil sera le 18 novembre à 17 heures.

Je vous souhaite à chacune et chacun une très bonne soirée.

(La séance est levée à 18 heures 48.)

MATHEO GARABEDIAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.

